



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

monuments commémoratifs

Question écrite n° 15529

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la décision de faire ériger un mémorial national de la guerre d'Algérie. Le comité départemental du Pas-de-Calais de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie-Maroc-Tunisie souhaiterait vivement que ce monument puisse être érigé sur le site de Lorette dans le Pas-de-Calais, plus particulièrement dans le périmètre du centre européen de la Paix où est notamment inhumé le Soldat inconnu de la guerre d'Algérie. Le choix des collines d'Artois, hauts lieux de mémoire des combats de 1914-1918 constituerait par ailleurs un lien entre les glorieux aînés et les combattants de la Troisième Génération du feu. Enfin, le comité départemental pourrait obtenir la cession gratuite du terrain particulièrement bien desservi par les infrastructures routières et autoroutières, terrain qui sera également doté de structures d'accueil et de stationnement. Pour toutes ces raisons, il lui demande de bien vouloir envisager l'implantation du mémorial national de la guerre d'Algérie sur le site de Lorette dans le Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a rapporté ce souhait exprimé par le comité départemental du Pas-de-Calais de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie de voir ériger le mémorial de la guerre d'Algérie sur le site de Lorette et plus particulièrement dans le périmètre du Centre européen de la Paix. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, soucieux de valoriser la mémoire de cette guerre, a institué par arrêté du 3 mars 1998, un groupe de réflexion chargé en particulier d'étudier le choix du lieu d'implantation du monument dédié à cette période de l'histoire. Il comprend les présidents des principales associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord, des sénateurs et des députés rapporteurs du budget du secrétariat d'Etat aux anciens combattants, des historiens spécialisés et d'autres personnalités particulièrement qualifiées. Il vient de déposer le résultat de son travail. Considérant que la capitale est le lieu symbolique de la reconnaissance nationale, il estime que ce mémorial doit être élevé à Paris dans un site prestigieux, propice aux commémorations. Le secrétaire d'Etat se propose de suivre cet avis. Mais cette position n'enlève rien à l'importance du site de Notre-Dame-de-Lorette où repose déjà le corps du soldat inconnu de la guerre d'Algérie.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15529

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3201

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4274